

## Formation de Maître-Composteur Pro



### Définition (selon l'ADEME française) :

Un **maître-composteur pro** est un professionnel, référent technique et un animateur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets.

Il intervient sur les opérations de compostage domestique aussi bien que sur les opérations de compostage partagé (semi-collectif) et autonome en établissement.

### Public :

Salariés de collectivités, de bureaux d'études ou d'associations, ayant déjà pratiqué le compostage, ayant ou non un jardin, disposant déjà de la formation de guide composteur, et souhaitant acquérir les bases indispensables et le savoir-faire afin de pouvoir devenir un professionnel du compostage.

### Objectifs :

- Connaître les enjeux de la bonne gestion de la matière organique (notamment de ce que l'on appelle couramment les « biodéchets »)
- Maîtriser les principes fondamentaux du compostage et de la gestion écologique des espaces verts privés et publics et des jardins
- Connaître les différents modes de compostage (individuel, collectif, en établissement), et les conditions de leur mise en œuvre
- Savoir organiser et animer un programme d'actions de promotion du compostage et du paillage sur un territoire, auprès d'établissements et en pied d'immeubles
- S'initier aux techniques d'animation et de communication
- Savoir recruter et animer des réseaux de référents et de guides

### Contenu :

- Formation théorique en salle à Londerzeel par des formateurs expérimentés
- Formation pratique sur le site de démonstration et le jardin de l'association
- Alternance entre théorie et pratique sur le terrain
- Visite de sites à proximité ou à Bruxelles
- Bibliographie et matériel didactique

# Formation de Maître-Composteur Pro en 2022

*Remarque : selon le Référentiel français, il est indispensable d'avoir suivi tous les modules de formation de guide composteur pour pouvoir suivre celle de maître composteur soit au CJP, soit auprès d'un autre organisme de formation agréé.*

## **Unité MC1 - Exercer la fonction de maître-composteur : les perfectionnements techniques**

**Jour 1\*\*** : diagnostiquer une opération de gestion de des biodéchets (module MC11)\*

*\*\* le Jour 1 correspond au 1<sup>er</sup> jour de la formation tel qu'annoncé dans le « Planning de formation »*

**Jour 2 :**

- Analyser le fonctionnement des sols (module MC12)
- Pratiquer différentes techniques de compostage (choix des techniques, dimensionnement des installations...) (module MC13)

## **Unité MC2 - Exercer la fonction de maître-composteur : animer et mettre en place des opérations de gestion de proximité des biodéchets**

*Cibler les publics, sélectionner, organiser planifier pratiquement des actions locales des opérations de gestion de proximité des biodéchets par une approche globale du territoire, argumentaires, points de vigilance pour la préparation et la mise en place des actions, savoir impliquer et gérer des acteurs et de partenaires, savoir définir et réaliser une et plusieurs actions ambitieuses de détournement des biodéchets, Mise en situation.*

**Jour 3 :** Animer et mettre en place des opérations de prévention-gestion domestique (module MC21)

**Jour 4 :**

- Animer et mettre en place des opérations de Prévention-Gestion partagée (semi-collective) (module MC 22)
- Animer et mettre en place des opérations de Prévention-Gestion autonome en établissement (module MC 23)

## **Unité MC3 - Exercer la fonction de maître-composteur : informer les différents publics**

*Développer et utiliser des argumentaires, où et comment informer et communiquer, points de vigilance, savoir communiquer et argumenter et mobiliser auprès de cibles différentes, mises en situation.*

**Jour 5 :**

- Analyser les enjeux, les publics cibles, les stratégies (module MC31)
- Adapter sa/ses prestation(s) en fonction du public-cible (module MC32)
- Repérer les spécificités de la gestion autonome en établissements (module MC33)

• **Unité MC4 - Exercer la fonction de maître-composteur : mobiliser et accompagner les relais de terrain (guides composteurs, référents de site...)**

*Mise en situation, combien de guides composteurs sur un territoire, bonnes pratiques en France, comprendre les moteurs d'engagement des guides composteurs, comment accompagner des guides composteurs, points de vigilance pour le recrutement et l'animation de réseaux de guides composteurs.*

**Jour 6 :**

- Définir les rôles et missions des guides-composteurs et des référents de site (module MC41)
- Animer des groupes et/ou un réseau de guides composteurs (module MC42)
- Organiser le suivi des guides composteurs (module MC43)

**Unité MC5 - Exercer la fonction de maître-composteur : conduire et évaluer un projet de gestion des biodéchets sur un territoire**

**Jour 7 :**

- Définir le cadre du projet (module MC51) & modalités - Questions et échanges entre maîtres composteurs et formateurs. Ce module peut être suivi d'échanges par emails avec les formateurs.

**Jour 8 :**

- Le module MC52 (Présenter un projet et identifier des critères d'évaluation) sera programmé à une date fixée de commun accord avec chaque participant et, au minimum, six mois après le module MC51. Il consistera à présenter un projet sous forme de PPT discuté soit lors d'une nouvelle rencontre, soit lors d'une conférence multiple via Skype (ou autre système analogue) et d'en identifier des critères d'évaluation. Un canevas et des instructions précises seront donnés aux participants en temps opportun. Un échange de mails avec les formateurs permettra de faire évoluer favorablement le projet jusqu'à sa présentation.

**Remarque :** les Unités peuvent être suivies indépendamment l'une de l'autre, mais pas les modules à l'intérieur de chaque unité. Exemple : pour l'Unité MC1, il faut suivre les modules MC11, 12 & 13 à la suite l'un de l'autre, idem pour les modules des Unités MC2, MC3 et MC4.

**Horaire :**

Le 1<sup>er</sup> jour : 9h30 – 12h30 et 14h00 – 17h30 pause déjeuner de 12h30 à 14h  
Les jours suivants : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30 pause déjeuner de 12h30 à 14h  
Le 7<sup>ème</sup> jour : 9h00 – 12h30 + repas en commun ; fin à 14h.  
Le 8<sup>ème</sup> jour : via teams, zoom ou autre système analogue, défini de commun accord avec les participants.

Aucun outil n'est demandé aux stagiaires. Prévoir une tenue et des chaussures adaptées au jardinage.

**Inscription**

Par e-mail ou fax à l'adresse de **M. Vincent Gobbe**, Tél./Fax : +32.(0)10.81.16.10

Portable : +32 (0)475 900 216 – **E-mail : [vincentgobbe@gmail.com](mailto:vincentgobbe@gmail.com)**

**Site Internet : [www.comitejeanpain.be](http://www.comitejeanpain.be) Tél : +32 (0)52 305 365**

## Facilités

- les **repas de midi** se prendront en commun, soit dans un restaurant tout proche, soit sur place fourni par un traiteur. Un plat du jour unique, équivalant à 16€ (une boisson comprise), est en supplément du prix de la formation proprement-dite.

Les participants qui désirent prendre leur propre pique-nique le peuvent mais doivent le signaler à l'avance sur le formulaire d'inscription.

- pour le **logement**, voir les possibilités de logement sur le site Internet du Comité, bouton « *formation* », rubrique « *Hébergement pas trop loin de Londerzeel* », ou sous tente au camping tout proche (non fournie) ou sur le site du CJP (avec moins de confort puisque pas prévu pour)

## Conditions de participation – Mai 2022

a- **Participation financière** pour la formation de maître composteur (**8 jours calendrier**, les 2 derniers ½ j. comptant pour 1 jour complet chacun, compte tenu de la charge de travail des formateurs) :

- ♦ particuliers, membres d'association sans but lucratif (tarif 1) = 135€/j. soit **1080€/pers.** + 16€/repas, soit **112€** pour les repas (7x16€) + 12€/j./p. (cf. §d.), soit 96€ ; **TOTAL = 1.288 €**
- ♦ agents des communes, de collectivités, d'intercommunales, d'entreprises, dispensant ou souhaitant dispenser des formations au compostage, indépendants, professionnels (tarif 2) = 175€/j. soit **1.400 €/pers.** + 16€/repas, soit **112€** pour les repas (7x16€) + 12€/j./p. (cf. §d.), soit 96€ ; **TOTAL = 1.608 €**

b- Ces prix ne comprennent pas le logement qui est à charge des participants, mais incluent les repas de midi. Le coût des repas de midi est donc inclus dans le coût TOTAL de la formation.

c- Un certificat de participation, ainsi qu'une attestation de fréquentation sont délivrés à l'issue de la formation. L'**Attestation de fin de parcours de Maître composteur**, co-signée par l'ADEME sera délivrée si tous les modules ont été suivis.

d- Pour ceux/celles qui souhaiteraient obtenir l'**Attestation de fin de parcours de l'ADEME** du dispositif P-Gprox, un montant supplémentaire de 12€ par stagiaire GC ou MC et par jour de formation sera demandé. Ce montant est fixé par le Réseau Compost Citoyen qui gère le dispositif.

Sites Internet de grand intérêt pour le compostage domestique : <https://lesactiveurs.org/>; <http://reseaucompost.org/> ; [www.compostage.info](http://www.compostage.info) et <http://www.optigede.ademe.fr/gestion-proximite-dechets-organiques>

Le Comité Jean Pain se réserve le droit d'annuler une session de formation de MC si le nombre minimum de 6 participants n'est pas atteint 7 jours avant le début de la session. Toute avance éventuelle sera bien entendu remboursée.